

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 28 février 2022, à 18 heures,

Les associés de la société Philippe Depoutot & Associés, SARL au capital de 154.000 €, se sont réunis au siège social, à Paris, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation régulièrement faite par le gérant.

Sont présents :

M. Depoutot Philippe 12 rue de Belfort 94300 Vincennes, titulaire de 3079 parts sociales.

Mme Depoutot Sylvie 12 rue de Belfort 94300 Vincennes, titulaire d'une part sociale.

L'assemblée est présidée par M. Depoutot Philippe, associé-gérant, présent et acceptant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent 3080 parts sociales, soit plus de la moitié des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies et récépissés des lettres de convocation;
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- modification des statuts suite à cession de parts par Philippe Depoutot à Sylvie Depoutotrapport de gestion de la gérance

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Le premier paragraphe de l'article 7 des statuts « Capital social » es modifié comme suit :

Article 7 – Capital social

Philippe Depoutot & Associés

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE QUATRE MILLE euros (154.000€). Il est divisé en trois mille quatre vingt parts sociales (3080) de cinquante euros (50€) de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, réparties entre les associés de la manière suivante :

- A M. Philippe Depoutot (expert-comptable inscrit à l'ordre des experts-comptables de Paris Ile-de - France et inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Paris et demeurant 12 rue de Belfort 94300 Vincennes 3078 parts sociales, numérotées 1 à 3079,
- A Madame Sylvie Depoutot Née Lechâtreux demeurant 12 Rue de Belfort 94300 Vincennes 1 part sociale numérotée 3080
- Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social soit trois mille quatre vingt parts (3080).

Un exemplaire modifié des statuts est annexé au présent procès-verbal.

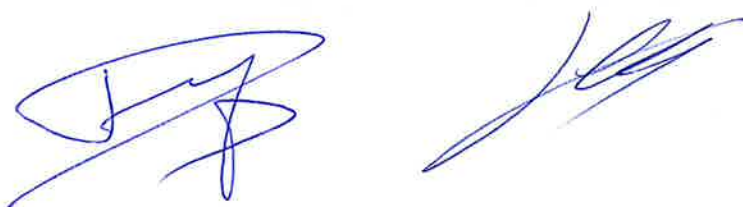
Deuxième résolution Pouvoirs pour formalités.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et par tous les associés présents.

Two handwritten signatures in blue ink, one on the left and one on the right, representing the signatories of the document.